

TERRITOIRE DE BELFORT  
ELOIE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 14  
Absent : 0

Délibération N°17

Tarifs périscolaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020

Et que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le : 20/07/2020  
Affichée 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie  
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence de Eric GILBERT Maire.

Etaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,  
Lucie HOUMAIRE, Emmanuel ORIEZ, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny  
SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE,  
Elodie ZELLER

Excusé(s) : Arnaud MIREY pouvoir à Emmanuel ORIEZ

Billy ROY pouvoir à Eric GILBERT

Etait absent (s) non -excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Le Maire expose au conseil municipal que les tarifs périscolaires doivent être révisés.  
Elise BOITEUX adjointe aux affaires scolaires propose de pratiquer les tarifs suivants :

| CANTINE                    | Matin (1h) |              |           | Midi (0h15) |          | Soir (2h30 sur base 1h30) |              |           |
|----------------------------|------------|--------------|-----------|-------------|----------|---------------------------|--------------|-----------|
|                            | Par mois   | Occasionnels |           | Par an      | Par mois | Par mois                  | Occasionnels |           |
|                            |            | 1 enfant     | 2 enfants |             |          |                           | 1 enfant     | 2 enfants |
| repas + garderie<br>(1h30) | 10.83€     | 2.17€        | 45.00 €   | 4.50 €      | 16.25€   | 1 enfant                  | 4.05€        |           |
| 6.00 €                     | 17.33€     | 3.47€        | 72.00 €   | 7.20 €      | 26.10€   | 2 enfants                 | 6.48€        |           |
|                            | 23.83€     | 4.77€        | 99.00 €   | 9.90 €      | 35.74€   | 3 enfants                 | 8.91€        |           |

Le conseil municipal vote les nouveaux tarifs périscolaires à l'unanimité.

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Eloie le 20/07/2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.



Le Maire,  
Eric GILBERT

# TERRITOIRE DE BELFORT ELOIE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 14  
Absent : 0

Et que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le : 20/07/2020  
Affichée 20/07/2020

### Délibération N°18 Groupement de commandes pour le sel de déneigement

L'an deux mille vingt et le vingt -sept juillet à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie  
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence de Eric GILBERT Maire.

Étaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,  
Lucie HOUMAIRE, Emmanuel ORIEZ, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny  
SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE,  
Elodie ZELLER

Excusé(s) : Arnaud MIREY pouvoir à Emmanuel ORIEZ  
Billy ROY pouvoir à Eric GILBERT

Était absent (s) non -excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Le maire explique au conseil municipal que le Département du Territoire de Belfort, représenté par M. Florian Bouquet, son Président, propose de reconstituer un groupement de commandes de fourniture et de livraison de sel de déneigement afin de faire bénéficier les communes qui le souhaitent de tarifs avantageux.

De nombreuses communes ayant fait part de leur souhait de rejoindre un tel groupement, il est donc procédé à un conventionnement avec les communes intéressées.

Le marché public de fournitures correspondant, permettant la satisfaction des besoins, sera passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Il s'agira d'un accord-cadre sans minimum et sans maximum, avec un opérateur économique par lot. Il n'y a pas de montants minimum ni maximum pour les communes membres.

L'accord-cadre courra du 1<sup>er</sup> novembre 2020, ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure, au 31 octobre 2021 et pourra faire l'objet, à trois reprises, d'une proposition de reconduction d'un an par le coordonnateur du groupement. Les modalités de reconduction sont précisées dans les pièces écrites de l'accord-cadre.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour adhérer à ce groupement de commandes.

Le maire signera à ce titre une convention avec le Conseil Départemental

Les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Eloie le 27/07/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire  
Eric GILBERT





## TERRITOIRE DE BELFORT ELOIE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 14  
Absent : 0

#### Délibération N°19

#### Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2020

Et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le : 20/07/2020  
Affichée 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt -sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie d'Eloie après convocation légale, sous la présidence de Eric GILBERT Maire.

**Etaient présents** : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO, Lucie HOUMAIRE, Emmanuel ORIEZ, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny SOUILIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

**Excusé(s)** : Arnaud MIREY pouvoir à Emmanuel ORIEZ

Billy ROY pouvoir à Eric GILBERT

**Etait absent (s) non -excusé(s) :** /

**Secrétaire de séance** : Elise BOITEUX

Vu le Code forestier et en particulier les articles L1, L141-1, L143-1, L143-2, L144-1 à L144-4 et L145-1 à L145-4 :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Eloie, d'une surface de 41.65 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et validé par un arrêté préfectoral datant du 15/01/2013. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur l'assiette des coupes 2019-2020 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 9a2

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour la campagne 2020 ;

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2019-2020, l'état d'assiette des coupes **annexé à la présente délibération.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

Approuve l'état d'assiette des coupes 2019-2020 concernant la/les parcelle(s) 9a2

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **1. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes**

### **1.1 Vente aux adjudications générales :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

|  |                        |
|--|------------------------|
| (préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences) | <b>En bois façonné</b> |
| <b>Feuillus</b>  | 9a2                    |

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### **2.2.1 Produits de faible valeur :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faibles valeurs
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

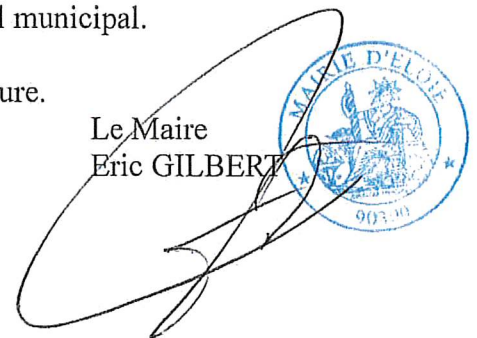
Les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Eloie le 27/07/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire  
Eric GILBERT



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Eloie. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ELOIE' at the top and '903 00' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure on horseback. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.

## TERRITOIRE DE BELFORT ELOIE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 14  
Absent : 0

#### Délibération N°20

#### Commission communale des impôts directs

Et que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le : 20/07/2020  
Affichée 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt -sept juillet à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie  
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence de Eric GILBERT Maire.

**Etaient présents** : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,  
Lucie HOUMAIRE, Emmanuel ORIEZ, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny  
SOUILLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE,  
Elodie ZELLER

**Excusé(s)** : Arnaud MIREY pouvoir à Emmanuel ORIEZ  
Billy ROY pouvoir à Eric GILBERT

**Etait absent (s) non -excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Elise BOITEUX

Le maire explique au conseil municipal que conformément à l'article 1650 du code général  
des impôts une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée.  
Le conseil doit nommer 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.  
Le directeur départemental des finances publiques choisira 6 titulaires et 6 suppléants parmi  
les deux listes proposées.  
A l'unanimité les conseillers municipaux désignent :

#### Titulaires

Mme Valérie CHAPEY  
Mr BEY René  
Mme Lucie HOUMAIRE  
Mme Christine DARCQ BRUGNONI  
Mr Daniel DUGUET  
Mr Dominique GASPARI  
Mr Ralph OCHEM  
Mr ORIEZ Emmanuel  
Mr Laurent STIRNEMANN  
Mr ZELLER Denis  
Mr SCHWARTZLER Jean-Pierre  
Mr Cyril SWIETEK

#### Suppléants

Mr Guy DI CRISTO  
Mr TOULOUSE Frédéric  
Mme BOITEUX Elise  
Mme SOUILLIER Fanny  
Mme BECK Annie  
Mr GIROL Henri  
Mr BERTHOD Michel  
Mr Jean-Louis SEICHEPINE  
Mme Yolande CAMELIN  
Mr Patrick TAVERNIER  
Mme Séverine PARMENTIER  
Mr René BERNAT

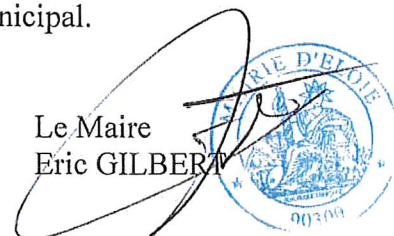
Les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Eloie le 27/07/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire  
Eric GILBERT







## TERRITOIRE DE BELFORT ELOIE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 14  
Absent : 0

#### Délibération N°21

### ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Et que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le : 20/07/2020  
Affichée 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt -sept juillet à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie  
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence de Eric GILBERT Maire.

**Etaient présents** : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,  
Lucie HOUMAIRE, Emmanuel ORIEZ, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny  
SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE,  
Elodie ZELLER

**Excusé(s)** : Arnaud MIREY pouvoir à Emmanuel ORIEZ

Billy ROY pouvoir à Eric GILBERT

**Etait absent (s) non -excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Elise BOITEUX

### ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé  
depuis de nombreuses années un service de remplacement, sur le fondement de la compétence  
que lui reconnaît l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 susvisé.

Ce service permet au Centre de Gestion de recruter temporairement des agents non-titulaires  
et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande.

L'agent ainsi recruté est juridiquement agent du Centre de Gestion, recruté sur la base d'un  
contrat à durée déterminée dont la durée est fixée en accord avec la commune ou  
l'établissement de mise à disposition.

Pendant toute la période de recrutement, l'agent est payé selon les paramètres (grade de  
référence, échelon de référence, temps de travail) fixés par la commune ou établissement, qui  
organise par ailleurs le travail de l'agent.

En fin de période de recrutement, l'agent est versée aux ASSEDIC par le Centre de Gestion

Ainsi constitué, ce service s'avère être un excellent outil d'ajustement de la masse salariale  
pour les collectivités locales dans de nombreuses situation : remplacement des fonctionnaires  
momentanément indisponibles, départ précipité d'un fonctionnaire titulaire, surcroît d'activité  
etc.

L'utilité d'un tel service pour la commune d'Eloie serait réelle. Les conditions d'adhésion  
sont les suivantes :

- la convention d'adhésion est signée pour une période de 3 ans, renouvelable

- seulement après accord de l'assemblée délibérante.
- les frais de gestion prélevés par le Centre de Gestion sont de 8,5% du salaire brut de l'agent recruté. Ces frais de gestion ne sont prélevés que tant que la collectivité a un agent placé au service remplacement.

Le Maire présente par ailleurs un exemplaire de la convention d'adhésion qu'il demande au conseil de l'autoriser à signer.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce projet et à exercer un choix.

Ayant entendu l'exposé du maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'adopter la présente délibération
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion

Les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Eloie le 27/07/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire  
Eric GILBERT



## TERRITOIRE DE BELFORT ELOIE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 14  
Absent : 0

#### Délibération N°22

Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe 15/35<sup>ème</sup>  
au 1<sup>er</sup> octobre 2020

Et que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le : 20/07/2020  
Affichée 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt -sept juillet à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie  
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence de Eric GILBERT Maire.

Etaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,  
Lucie HOUMAIRE, Emmanuel ORIEZ, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny  
SOUILLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE,  
Elodie ZELLER

Excusé(s) : Arnaud MIREY pouvoir à Emmanuel ORIEZ

Billy ROY pouvoir à Eric GILBERT

Etait absent (s) non -excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des  
fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique  
Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour  
pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents  
contractuels,

VU le budget de la collectivité ,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de  
l'accueil et des services de l'urbanisme, que celui-ci peut être assuré par un adjoint  
administratif de 2<sup>ème</sup> classe

**Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, à  
compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.**

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 15 /35<sup>ème</sup>.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié à l'unanimité.

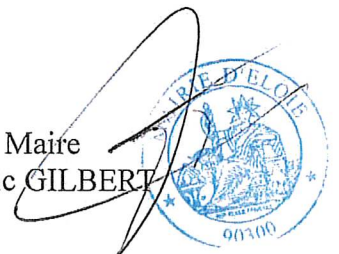
Le conseil municipal adopte cette création de poste à l'unanimité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder  
au recrutement.

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des délibérations  
du conseil municipal. Fait à Eloie le 27/07/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire  
Eric GILBERT





## TERRITOIRE DE BELFORT ELOIE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 14  
Absent : 0

#### Délibération N°23

Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 12.5/35<sup>ème</sup>  
au 1<sup>er</sup> octobre 2020

Et que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le : 20/07/2020  
Affichée 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt -sept juillet à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie  
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence de Eric GILBERT Maire.

Étaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,  
Lucie HOUMAIRE, Emmanuel ORIEZ, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny  
SOUILLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE,  
Elodie ZELLER

Excusé(s) : Arnaud MIREY pouvoir à Emmanuel ORIEZ  
Billy ROY pouvoir à Eric GILBERT

Était absent (s) non -excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des  
fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique  
Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour  
pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents  
contractuels,

VU le budget de la collectivité ,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin des  
services périscolaires , que celui-ci peut être assuré par un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

**Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à  
compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.**

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 12.5 /35<sup>ème</sup>.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié à l'unanimité.

Le conseil municipal adopte cette création de poste à l'unanimité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder  
au recrutement.

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des délibérations  
du conseil municipal. Fait à Eloie le 27/07/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire  
Eric GILBERT



## TERRITOIRE DE BELFORT ELOIE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 14  
Absent : 0

#### Délibération N°24 Travaux sylvicoles 2020

Et que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le : 20/07/2020  
Affichée 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt -sept juillet à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie  
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence de Eric GILBERT Maire.

**Etaient présents** : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,  
Lucie HOUMAIRE, Emmanuel ORIEZ, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny  
SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE,  
Elodie ZELLER

**Excusé(s)** : Arnaud MIREY pouvoir à Emmanuel ORIEZ  
Billy ROY pouvoir à Eric GILBERT

**Etait absent (s) non -excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Elise BOITEUX

Le Maire explique qu'il a reçu un devis de l'ONF pour les travaux sylvicoles.

Il s'agit de l'application de répulsif TRICO avec deux passages pour le traitement des plants de  
chênes.

Le conseil municipal accepte le devis pour un montant de 561 euros Hors Taxe à l'unanimité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Eloie le 27/07/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire  
Eric GILBERT







## TERRITOIRE DE BELFORT ELOIE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 14  
Absent : 0

#### Délibération N°25 Décision Modificative n°1

Et que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le : 20/07/2020  
Affichée 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt -sept juillet à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie  
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence de Eric GILBERT Maire.

**Etaient présents** : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,  
Lucie HOUMAIRE, Emmanuel ORIEZ, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny  
SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE,  
Elodie ZELLER

**Excusé(s)** : Arnaud MIREY pouvoir à Emmanuel ORIEZ  
Billy ROY pouvoir à Eric GILBERT

**Etait absent (s) non -excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Elise BOITEUX

### DECISION MODIFICATIVE N° 1/2020 BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 08/06/2020 du conseil municipal approuvant le Budget Primitif, sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

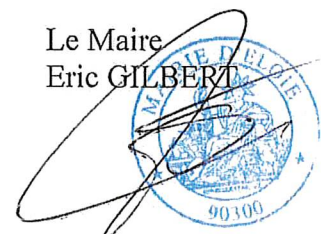
RECETTE CHAPITRE 021 (article 021) : 150 euros

DEPENSE CHAPITRE 10 (article 10226) : 150 euros

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal. Fait à Eloie le 27/07/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire  
Eric GILBERT



## TERRITOIRE DE BELFORT ELOIE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 14  
Absent : 0

#### Délibération N°26

#### Demande de subvention pour les trottoirs Grande Rue/Intersection Carrefour Saint Georges

Et que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le : 20/07/2020  
Affichée 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt -sept juillet à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie  
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence de Eric GILBERT Maire.

**Etaient présents** : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,  
Lucie HOUMAIRE, Emmanuel ORIEZ, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny  
SOUILLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE,  
Elodie ZELLER

**Excusé(s)** : Arnaud MIREY pouvoir à Emmanuel ORIEZ

Billy ROY pouvoir à Eric GILBERT

**Etait absent (s) non -excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Elise BOITEUX

Le Maire expose le projet de sécurisation des déplacements doux Croisée Grande Rue/Rue  
Saint Georges.

Il s'agit de la création d'un trottoir permettant de relier la nouvelle zone pavillonnaire avec la  
Grande Rue à la croisée de la rue Saint Georges afin de sécurise les déplacements des  
personnes au coeur du village et autour de l'école.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses HT                     |        | Recettes HT                    |        |
|---------------------------------|--------|--------------------------------|--------|
| Création de trottoirs et divers | 34000€ | Conseil départemental          | 17000€ |
|                                 |        | Territoire engagé et solidaire |        |
|                                 |        | Subvention 50%                 |        |
|                                 |        | Autofinancement 50%            | 17000€ |
| Total dépenses HT               | 34000€ | Total recettes HT              | 34000€ |

Le Conseil municipal vote ce projet à l'unanimité et mandate le maire pour demander une  
subvention au Conseil Départemental.

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des délibérations  
du conseil municipal. Fait à Eloie le 27/07/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire  
Eric GILBERT

